

Temps fort

JUSTICE / La session de la cour d'assises de l'Yonne débute ce matin

Procès sous haute surveillance

Condamné à dix ans de réclusion criminelle, pour vol en bande organisée, François Francisci a fait appel. Son procès va durer quatre jours.

Il faudra montrer doublement patte blanche à partir de ce mardi, pour entrer au palais de justice d'Auxerre qui aura des allures de Fort Knox, avec un quadrillage policier hors du commun (lire ci-contre).

Raison de déploiement inhabituel de forces, la présence dans le box d'une figure du grand banditisme, François Francisci, 38 ans, condamné en mai 1991 à Nice à 13 ans de réclusion pour le meurtre d'un homme à Cannes et à 10 ans de réclusion pour un vol à main armée en bande organisée commis en 2004 en Seine-et-Marne. Pour le défendre : une équipe de trois avocats. Deux d'entre eux ne sont autres que les conseils du « roi de l'évasion », Antonio Ferrara. Condamné par la cour d'assises de Melun, le 11 mai 2007, François Francisci est le seul, sur les huit accusés, à faire appel du verdict. Il répond de nouveau en cour d'assises d'appel à partir de ce matin, du vol à main armée en bande organisée, de participation à une association de malfaiteurs et de détention d'armes de 1^{er} catégorie. Les faits se sont produits le 17 août 2004 à 4 h 30, à La Ferté-sous-



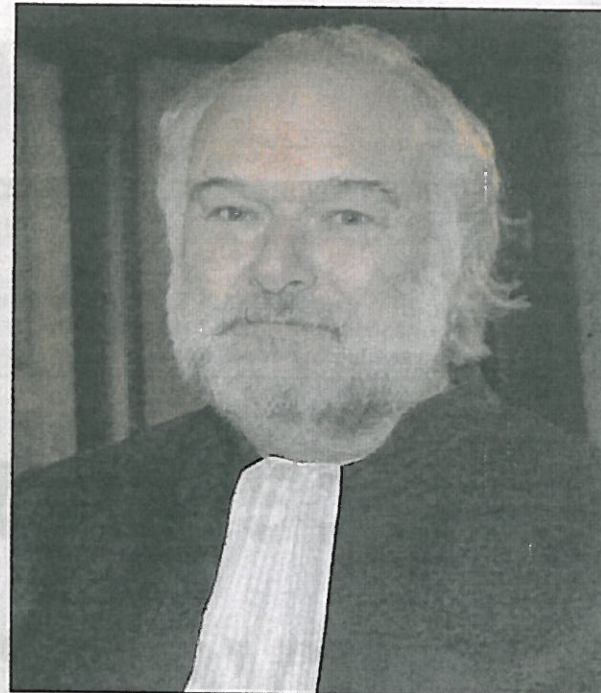
Pour M^r Pascal Garbarini (à gauche), François Francisci « paye son patronyme ». Son confrère Bernard Ripert de son côté, promet de livrer d'autres noms. « Il est le seul à faire appel. Il est peut-être le seul innocent ».

TNT, par une première équipe qui était « couverte » par un second groupe armé d'un lance-roquettes.

Téléphone en prison

Les enquêteurs étaient parvenus à démanteler le réseau après avoir identifié Jérôme Vuillemin, au domicile duquel fut retrouvé le véhicule ayant servi à l'attaque du coffre. Incarcéré, Vuillemin qui avait

ordres. Sans savoir qu'il était placé sur écoute. A Melun, ce dernier avait reconnu sa participation à l'attaque à la dernière minute du procès, alors que Francisci a toujours tenté de minimiser son implication. « C'est Vuillemin qui est le personnage central. Francisci a été condamné à dix ans de prison. On ne peut faire une telle distorsion entre ceux qui ont monté le coup et Francisci. Ce



rini du barreau de Paris. Pour l'avocat, il y a une mauvaise appréciation de Francisci et de son rôle dans ce dossier. Il a rendu service en transportant un sac qui lui a été confié et en apportant des explosifs, dit-il en substance, en tentant de démontrer que la justice veut faire payer la facture à un « borderline », une grande gueule.

Son confrère Bernard Ri-

pas de preuve, dans le dossier, de sa participation. Dans ce dossier, on voulait se payer Francisci. On lui en veut. La police lui en veut pour un certain nombre de raisons. La peine prononcée est liée à son passé. En revanche, je vais donner la preuve qu'il existe d'autres noms. Il est le seul à avoir fait appel. Il est peut-être aussi le seul innocent ».

Réponse vendredi 23 jan-

Etat de siège au palais

L'audience qui débute ce matin, au palais de justice d'Auxerre et qui sera présidée par Jean-Louis Chaux, va se dérouler sous haute surveillance. Si les débats sont publics, il faudra subir des contrôles sévères avant de pénétrer dans la salle d'audience de la cour d'assises.

L'entrée s'effectuera comme d'habitude par la porte principale. Les appareils photos et caméras ne seront pas admis. Pas plus que les téléphones portables qui seront confisqués et remis à leurs propriétaires à la sortie. Plusieurs rues du quartier seront bouclées par les CRS et six hommes du RAID (Recherche assistance intervention dissuasion) l'unité d'élite de la police, vont assurer la surveillance de l'accusé, de la salle d'audience et des abords du palais. C'est hier que François Francisci a été transféré à Auxerre. Il est arrivé à la maison d'arrêt qui, pour l'occasion, a renforcé encore son système de sécurité, en raison de la présence de ce prisonnier appartenant au grand banditisme. Une unité carcérale spécialisée est chargée de la surveillance du détenu.

Le dossier qui sera examiné par la cour d'assises d'appel compte 18 volumes. C'est Anne Obetz-Vogien qui occupera le fauteuil de l'avocat général.

Aux termes de la loi,